

# **PRÉAVIS N° 110**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Création de 30 places d'accueil de jour collectif préscolaire au sein du réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants**

**Déléguée municipale : Mme Stéphanie Schmutz**

Nyon, le 22 avril 2013

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Introduction

---

En date du 25 mars 2013, le Conseil communal a pris acte du « Concept 2020 de la petite enfance » par le biais du rapport N° 93.

Ce document présentait la situation actuelle de pénurie des places d'accueil préscolaire à Nyon, les perspectives démographiques en prenant compte de la réalisation des plans de quartier et du nombre estimé d'enfants supplémentaires en 2015 et 2020. De plus, le rapport proposait plusieurs solutions pour répondre à la demande grandissante des familles.

Le but de ce préavis est de soumettre à l'approbation du Conseil communal l'une des mesures présentées dans le document précité, à savoir le projet « Terre Bonne », qui propose la création de 30 places d'accueil pour le réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants.

Ce projet est conforme au programme de législature de la Municipalité 2011-2016 qui prévoit de : « compléter l'offre des structures d'accueil de jour des enfants (crèches, garderies, structures d'accueil familial de jour et unité d'accueil pour écolier (UAPE) ». Il est également en adéquation avec celui du Conseil d'Etat pour la période 2012-2017 (cf. mesure 1.7 portant sur le développement de l'accueil de jour des enfants). L'une des quatre actions liée à cette mesure est de favoriser les collaborations entre les entreprises et les réseaux d'accueil de jour des enfants.

## 2. Genèse du projet

---

Business Park Terre-Bonne, situé sur la commune d'Eysins, accueillera progressivement 2'000 employés environ à fin 2013, travaillant pour 7 ou 8 entreprises différentes. Le propriétaire et promoteur du site (Nemaco) s'est approché de la Commune de Nyon, avec la collaboration du Conseil Régional et de deux entreprises déjà installées à Terre-Bonne, dans le but d'évaluer la possibilité de construire une crèche d'entreprise sur le site. En effet, le nombre important de travailleurs sur ce site laisse entrevoir des besoins non négligeables en places de garde pour enfants préscolarisés.

Les entreprises portent aujourd'hui un intérêt croissant au concept de l'accueil des enfants non encore scolarisés à proximité immédiate de la place de travail de la mère ou du père. Elles ont intégré le fait que d'offrir des places de garde dans l'entreprise favorisera le recrutement des employés et provoquera une diminution du stress et un accroissement de la disponibilité au travail.

Le réseau nyonnais d'accueil de jour de Nyon, via le Service des affaires sociales, éducation et jeunesse (SASEJ), s'est montré immédiatement intéressé à collaborer à la construction d'une crèche à Terre - Bonne. Comme le démontre le « concept 2020 de l'accueil de la petite enfance », la création de places supplémentaires au Nord-Ouest de Nyon entre pleinement dans la planification du développement de l'accueil. De plus, un partenariat public-privé dans ce domaine d'activité est de plus en plus pratiqué. C'est notamment déjà le cas avec La Mobilière (Crechendo, 8 places, depuis août 2011), Hublot (Les Hublotins, 5 places, depuis octobre 2012) et Generali (Les Lionceaux, 4 places, depuis janvier 2013). C'est un projet novateur de partenariat entre des entreprises, la Commune et l'exploitant de crèches.

Par ailleurs, la construction d'une importante structure dont les partenaires publics et privés se partagent les places serait à l'évidence économiquement avantageuse.

Afin d'étudier la faisabilité du projet, le SASEJ a mandaté l'association Pop e Poppa qui développe des structures d'accueil en faveur de communes, d'entreprises ou de privés. En 2012, elle exploite dix structures d'accueil en Suisse, dont trois sur la Côte. C'est la société Amalthée Sàrl, filiale de l'association Pop e Poppa, qui assure la gestion administrative des structures d'accueil (1'500 places sous gestion à l'heure actuelle). L'étude de faisabilité a envisagé deux scénarios :

1. la crèche est intégrée au réseau nyonnais et ce dernier « vend » des places aux entreprises. Cette solution oblige les entreprises à appliquer les tarifs du réseau. De plus, cette solution empêche la mise à disposition de places au réseau voisin d'Asse-Boiron, alors que la crèche sera située sur la Commune d'Eysins ;
2. le réseau nyonnais achète des places pour les enfants nyonnais à l'exploitant de la crèche, au même titre que d'autres partenaires intéressés, tels que les entreprises installées sur le site ou le réseau d'accueil voisin d'Asse-Boiron. Le coût de la place pour la Commune serait égal à la moyenne du coût de la place dans les crèches nyonnaises.

C'est le deuxième scénario qui a été choisi dans le cadre de ce projet, à l'image des accords déjà passés avec les entreprises La Mobilière, Hublot et Generali.

### **3. Description du projet**

---

Le promoteur immobilier de Business Park, Nemaco, prévoit la construction d'une crèche de 59 places d'accueil gérées par Pop e Poppa, locataire des locaux de Nemaco. Vingt-neuf places seront mises à disposition des différentes entreprises et le réseau nyonnais d'accueil de jour prendra les trente places d'accueil restantes pour les familles nyonnaises.

L'association Pop e Poppa sera l'exploitante de la crèche. Elle va gérer l'équivalent de 30 places pour le réseau nyonnais, réservées à des enfants remplissant les critères de priorité d'accès fixés par le réseau. Une convention de subventionnement sera signée à cet effet.

Le réseau nyonnais transmettra à la crèche toutes les informations utiles quant au fonctionnement de son réseau d'accueil notamment : l'accès à la liste d'attente centralisée et que les données pour définir le montant des pensions (politique tarifaire, critère de priorité, etc.). Les familles ont accès à la structure selon les conditions fixées par le Réseau et le règlement de la crèche. Comme pour les autres structures du réseau, les parents en recherche de places d'accueil s'inscrivent de manière centralisée auprès du réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants et bénéficient des conditions tarifaires du réseau. La place est garantie jusqu'à l'entrée au cycle scolaire initial.

Les entreprises qui souhaitent que leurs collaborateurs et collaboratrices aient accès à la structure signeront une convention directement avec l'exploitant. Ces derniers fixent d'entente les règles d'accès à la crèche (politique tarifaire pour les parents, conditions d'accès, limitation éventuelle du nombre de places, etc.). Le tenant peut également mettre en place une politique adaptée aux besoins de l'entreprise.

Il en va de même avec le réseau d'Asse-Boiron (9 communes, dont Eysins) qui aura la possibilité d'acheter des places de garde s'il le souhaite, et appliquera sa propre politique tarifaire.

La construction de la crèche devrait débuter en été 2013. Sa mise en service est prévue pour la fin de l'été 2014.

### **4. Incidences financières**

---

Les 30 places du réseau dans la crèche de Pop e Poppa seront reconnues par la Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE), et, à ce titre, bénéficieront des subventions cantonales à l'accueil de jour, qui s'élèvent actuellement à 15% des charges totales de la structure d'accueil. De plus, une aide au démarrage cantonale est prévue en cas de création de nouvelles places dans les réseaux. Cette aide permet notamment d'amortir les équipements de la crèche en mobiliers et autres installations.

Une place de garde dans le réseau coûte environ CHF 30'000.- par année. La moitié est couverte par les pensions des parents, 35% par la Commune et les 15 % restant par la FAJE.

**Budget des 30 places du réseau dans la crèche Pop et Poppa de Terre-Bonne**

Coût annuel de la crèche pour 30 places :	2014 (dès ouverture en août 2014)		2015 et années suivantes	
	Charges CHF	Recettes CHF	Charges CHF	Recettes CHF
Charges totales (personnel, locaux, charges liées aux enfants)	375'000.-		900'000.-	
Recettes parents annuelles		187'000.-		450'000.-
Subvention FAJE		56'000.-		135'000.-
<b>Subvention communale</b>		<b>132'000.-</b>		<b>315'000.-</b>
Totaux	375'000.-	375'000.-	900'000.-	900'000.-
Aide au démarrage du Canton		150'000.-		0.-

L'aide au démarrage sera versée à la crèche Pop e Poppa au titre de participation aux investissements de démarrage. Le montant est amorti sur 10 ans et il est remboursé aux partenaires, prorata temporis, à la fin de la convention ou en cas de diminution des places réservées.

La subvention communale versée à la crèche Pop e Poppa peut varier en fonction de la capacité financière des parents, qui ne peut pas être déterminée à l'avance de manière précise. On le constate en observant le montant des subventions versées à La Mobilière ou à Hublot, voire aux autres crèches subventionnées de la Ville, qui sont modifiées d'année en année. Un autre paramètre influence le montant de la subvention : il s'agit des charges totales de la crèche, qui évolue chaque année en fonction notamment de l'indexation des salaires.

## 5. Aspects du développement durable

### 5.1. Dimension économique

La création de places d'accueil préscolaires contribue à maintenir les compétences des femmes sur le marché du travail et permet ainsi à l'économie d'en bénéficier. Ce projet permet de développer le partenariat Privé/Public.

En outre, une offre suffisante dans le domaine de l'accueil préscolaire et parascolaire participe à l'attractivité d'une commune ou d'une ville.

### 5.2. Dimension sociale

La création de places d'accueil subventionnées pour les enfants, comme toute mesure facilitant la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, contribue à promouvoir l'égalité des chances et ce non seulement entre hommes et femmes, mais aussi permet à toutes les familles, quels que soient leurs revenus, de pouvoir inscrire leurs enfants dans une structure d'accueil.

Par ailleurs, les lieux d'accueil permettent aux enfants de rencontrer leurs pairs et de développer leurs compétences sociales, ainsi que de favoriser leur intégration.

### 5.3. Dimension environnementale

-

## 6. Conclusion

---

Dans le Canton de Vaud, la nécessité de développer l'accueil extrafamilial des enfants est inscrite depuis de nombreuses années à l'agenda des collectivités publiques.

La prise en charge des enfants pendant la journée hors du milieu familial est devenue un enjeu public. Le cadre légal en Suisse contient des dispositions de plus en plus contraignantes à cet égard.

De plus, de nombreuses voix s'élèvent pour souligner que l'accueil de jour des enfants ne favorise pas seulement une meilleure conciliation entre la vie familiale et professionnelle des parents, mais permet aussi de remplir une mission éducative et d'intégration visant à stimuler les capacités d'apprentissage de l'enfant, grâce à un encadrement de qualité.

Ces structures doivent être accessibles à tous, aux enfants de familles monoparentales, ou à faibles revenus, ou encore aux groupes socio-économiques défavorisés. Dès lors, le prix de la prestation doit être « abordable, et tenir compte des fratries ».

C'est précisément le but visé par le réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants. L'acquisition de ces 30 places répond aux critères d'accessibilité et de qualité décrits ci-dessus.

Par ailleurs, la création de places supplémentaires à Terre-Bonne est le second projet mis en route, parmi ceux décrits dans le rapport N° 93 au Conseil communal sur le « concept 2020 de la petite enfance ». Le premier est l'extension de la crèche de Croquelune qui ouvrira ses portes en août 2013, projet accepté par le Conseil communal le 8 octobre 2012 (préavis N° 64).

En confiant l'exploitation de cette nouvelle crèche à une association à but non lucratif, Pop e Poppa, le réseau nyonnais poursuit son développement de l'offre d'accueil en cohérence avec la situation actuelle qui se compose à la fois de structures communales et de structures privées (associations ou fondations). Ce projet permet également de poursuivre les partenariats avec des entreprises, initiés avec La Mobilière et Hublot. Le coût pour la Commune est conforme aux coûts actuellement observés.

L'option choisie, à savoir l'achat de places dans la nouvelle structure, permet d'augmenter l'offre tout en développant une politique de partenariat avec des entreprises. La Ville maîtrise son budget et les entreprises peuvent mettre en place la politique tarifaire qu'elles souhaitent.

## NYON · PRÉAVIS N°110 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 110 concernant la création de 30 places d'accueil de jour collectif préscolaire au sein du réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

- d'autoriser la Municipalité à signer une convention de subventionnement pour 30 places d'accueil de jour préscolaire avec l'Association Pop e Poppa, exploitant de la crèche à construire à Business Park Terre-Bonne ;
- d'autoriser la Municipalité à inscrire le montant de CHF 132'000.- au budget 2014 pour le subventionnement communal des 30 places réservées au réseau nyonnais ;
- d'autoriser la Municipalité à inscrire le montant de CHF 315'000.- aux budgets 2015 et suivants pour le subventionnement communal des 30 places réservées au réseau nyonnais ;
- d'autoriser la Municipalité à inscrire, au budget 2014, un montant de CHF 5'000.- au compte N°190.3117 pour l'achat de licences.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 avril 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

Christian Gobat

### Annexes

---

-

### 1<sup>ère</sup> séance de la commission

Municipale déléguée	Mme Stéphanie SCHMUTZ
Date	Mercredi 5 juin 2013 à 19 h 30
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence N° 1